

Désignation de bénéficiaire

Qu'est-ce qu'une désignation de bénéficiaire?

Un bénéficiaire est une personne ou une succession qui recevra les paiements de l'assurance à votre décès. C'est donc vous qui décidez qui recevra le paiement de la prestation.

Pourquoi devrais-je désigner un bénéficiaire?

En désignant votre bénéficiaire, vous vous assurez que la ou les bonnes personnes reçoivent le bon montant à votre décès. Vous pouvez répartir le pourcentage entre les membres de votre famille, vos amis et même les « enfants nés et à naître » ou les petits-enfants. Notez que les bénéficiaires âgés de moins de 18 ans ne peuvent pas recevoir de capital-décès. Un parent survivant, un tuteur légal ou un fiduciaire doit donc être désigné pour gérer les actifs d'un mineur.

À votre décès, vos proches auront des dépenses à payer, telles que l'impôt sur le revenu, les dettes impayées et les frais funéraires. En les désignant directement, vous leur fournirez les fonds nécessaires pour les régler sans qu'ils aient à s'endetter.

Si aucun bénéficiaire n'est désigné, votre capital-décès sera versé à votre succession. Il se peut que les fonds ne soient pas distribués comme vous l'auriez souhaité et qu'ils soient sujets à des frais de créanciers ou d'homologation. En d'autres termes, vos proches pourraient avoir accès à moins d'argent et subir des retards dans la réception des fonds.

Puis-je changer de bénéficiaire?

Vous pouvez modifier votre désignation de bénéficiaire en ajoutant ou en supprimant quelqu'un quand vous le souhaitez. Que ce soit à la suite d'un divorce, de la naissance d'un enfant, si votre bénéficiaire décède avant vous, ou tout simplement parce que vous avez changé d'avis.

Lors de la désignation d'un bénéficiaire, vous devez indiquer si cette désignation est révocable ou irrévocable.

Le terme *révocable* signifie que vous pouvez retirer le bénéficiaire de votre police d'assurance vie sans son consentement. Toutefois, si votre bénéficiaire est *irrévocable*, cela signifie que vous ne pouvez pas le retirer de votre police d'assurance vie sans son consentement. Veuillez noter qu'un enfant de moins de 18 ans ou un adulte déclaré inapte ne peut pas donner son consentement à un tel changement. Au Québec, le conjoint est généralement considéré comme irrévocable. Si vous préférez désigner votre conjoint comme révocable, assurez-vous de cocher la case correspondante dans votre police d'assurance vie.

Comment modifier/désigner vos bénéficiaires

beneva

[Pour nous joindre](#) | [FAQ](#) | [English](#)

Dernière utilisation : 2024-

[< retour à l'espace client](#)

Contrat:

Renseignements généraux | Contrat | Soins de santé | Prestations | Documents | Frais couverts | Préférences

Garantie

Réclamation

NOUVEAU!
La réclamation en ligne est maintenant disponible pour tous les soins.

[Réclamer en ligne](#)

Vous pouvez vérifier l'admissibilité de certains types de frais avant de soumettre une réclamation.

[Vérifier l'admissibilité d'un frais](#)

Bénéficiaire d'assurance vie

Prestations

Derniers relevés de réclamation

- 23 janvier 2024
- 17 janvier 2024
- 16 novembre 2023

[Tous vos relevés](#)

Plan de traitement ou autorisation articles médicaux

- Plan de traitement (2024-01-11)
- Plan de traitement (2023-12-13)

[Toutes vos demandes](#)

Liens rapide

- [Réclamations](#)
- [Formulaires](#)
- [Relevés de RS](#)
- [Messages](#)
- [Changement d'assurance](#)
- [Preuve d'assurance](#)

Changement express

- [Changement d'adresse](#)
- [Dépôt direct](#)

Vos PROTECTIONS

- [Consultez votre BROCHURE](#)
- [Consultez vos FRAIS COUVERTS - MALADIE](#)
- [Consultez vos FRAIS COUVERTS - DENTAIRE](#)

[Joignez la collectivité](#)
[Suivez-nous sur Facebook](#)

Conditions d'utilisation et confidentialité | SSD Assurance
© 2024 SSQ, Société d'assurance-vie inc. Tous droits réservés.

1. Connectez-vous à votre Espace client sur [Beneva.ca](#).

2. Sélectionnez **Bénéficiaire de l'assurance vie** dans le menu déroulant de l'onglet **Contrat**.

3. Cliquez sur **Modifier**.

4. Saisissez les informations relatives à votre bénéficiaire, soit un seul nommé à 100 %, soit plusieurs nommés avec leurs pourcentages, en utilisant des virgules pour les séparer. Le montant total doit toujours être égal à 100 %.

5. Cliquez sur **Continuer** pour enregistrer vos modifications.

accès

[Accueil](#) | [Pour nous joindre](#) | [FAQ](#) | [English](#) | [Déconnexion](#)

Dernière utilisation : 2024-01-14 20:47:44

[< retour à l'espace client](#)

Contrat:

Renseignements généraux | Contrat | Soins de santé | Prestations | Documents | Frais couverts | Préférences

Bénéficiaire d'assurance vie

Changement de bénéficiaire d'assurance vie

Veuillez noter que le changement entrera en vigueur à la date où vous effectuez cette transaction.

☐ Succession de la personne adhérente
OU
☒ Saisir le bénéficiaire

Bénéficiaire

Estate of the participant

Lien de parenté

AUTRES

Statut

REVOCABLE
☒ **Statut irrévocable:**
Le choix du statut irrévocable vous obligera à obtenir le consentement écrit du bénéficiaire nommé avec ce statut.

[Annuler](#) [Continuer](#)

XAD-00037

Conditions d'utilisation et confidentialité | SSD Assurance
© 2024 SSQ, Société d'assurance-vie inc. Tous droits réservés.

beneva